

Votre voyage en Tanzanie

DemandeVisa.fr



Visa Tanzanie

Informations importantes sur le visa pour la Tanzanie

Tous les ressortissants néerlandais et belges qui souhaitent se rendre en Tanzanie ont besoin d'un visa. Depuis 2018, les voyageurs peuvent utiliser la version en ligne du visa pour un séjour de 30 jours maximum en Tanzanie ou à Zanzibar.

Obligatoire	Oui
Convient pour	Tourisme (vacances, visites à des amis ou de la famille)
Durée de validité	Un séjour de 30 jours maximum (entrée unique)
Valable pour quel pays	Tanzanie, territoire continental et Zanzibar
Délai de délivrance	4 semaines
Délai de délivrance en urgence	En moyenne 2 semaines
Prix	€ 79,95 par personne
Modes de paiement	Carte Bancaire, carte de crédit, Bancontact ou PayPal

Il existe différents types de visas pour la Tanzanie. Vous pouvez lire les conditions applicables à l'utilisation du visa en ligne qui peut être demandé sur <https://demandevisa.fr/tanzanie>. Si vous ne remplissez pas ces conditions et ne pouvez donc pas utiliser un visa électronique, vous pouvez demander un visa physique à l'ambassade.

[Demander dès maintenant >](#)

Ce document a été conçu par DemandeVisa.fr et a été actualisé le 03-11-2020. Vous trouverez plus d'informations sur le visa Égypte dans les pages suivantes.

Qui peut l'utiliser

Les touristes français et belges peuvent utiliser le e-visa Tanzanie pour leur voyage en Tanzanie (et aussi à Zanzibar), s'ils ne restent pas plus de 30 jours. Les voyageurs d'affaires, les voyageurs qui souhaitent rester plus longtemps et les personnes qui veulent travailler ou étudier en Tanzanie doivent demander un visa physique à l'ambassade. Le seul pays européen dont les citoyens n'ont pas besoin de visa pour se rendre en Tanzanie est la Roumanie.

Validité et conditions

Le visa peut être demandé plusieurs mois avant le départ et il est même conseillé de faire la demande de visa longtemps à l'avance, car il faut en moyenne quatre semaines pour que la demande de visa soit traitée. Une fois accordé, le visa peut être utilisé immédiatement, de sorte que vous pouvez vous rendre en Tanzanie avec le visa dès qu'il est accordé. Le séjour en Tanzanie ne doit pas dépasser 30 jours. Les autres conditions qui s'appliquent à l'utilisation du visa Tanzanie sont :

- Le passeport doit être valable au moins six mois après l'arrivée et doit contenir au moins une page vierge.
- Le voyageur n'est pas autorisé à travailler en Tanzanie, ni même sous la forme d'un travail bénévole
- Un billet pour le voyage aller ou retour doit avoir été réservé au moment de la demande de visa.
- Au moins une adresse de nuit en Tanzanie doit être connue lors de la demande de visa
- Le voyageur doit se présenter à l'un des quatre aéroports ou à l'une des deux frontières terrestres où l'entrée avec un visa électronique est autorisée, à savoir : l'aéroport international du Kilimandjaro (KIA), l'aéroport international Julius Nyerere (JNIA). L'aéroport international de Mwanza, l'aéroport international Abeid Amani Karume (Zanzibar) ou les points de passage frontaliers terrestres de Namanga (Arusha) et Tunduma (Mbeya). Le formulaire de demande doit indiquer le point de passage de la frontière d'entrée et de sortie. Il n'est pas nécessaire que ce soit au même endroit.

Veillez noter que l'octroi d'un visa ne signifie pas avec certitude que vous serez autorisé à entrer en Tanzanie. L'agent d'immigration peut refuser l'entrée à tout voyageur s'il estime que cette personne représente une menace pour la sécurité ou la santé du peuple tanzanien.

Comment déposer la demande

Lors de votre demande, vous devez indiquer par quels aéroport ou poste-frontière vous arriverez en Tanzanie/Zanzibar et par quels aéroport ou poste frontière vous quitterez. Il n'est pas nécessaire que ce soit le même aéroport ou le même poste-frontière. Par exemple, vous pouvez arriver à un aéroport sur l'île de Zanzibar, prendre un vol vers le continent pendant votre séjour en Tanzanie et rentrer en Europe à partir de là. Toutefois, vous ne pouvez pas utiliser le visa électronique pour vous rendre dans un autre aéroport ou à un autre poste-frontière que celui que vous avez indiqué dans la demande de visa.

Après que le formulaire a été rempli et que le demandeur a lu et accepté la déclaration de consentement, le versement suivra. Cela peut se faire par carte bancaire, carte de crédit, Bancontact ou PayPal. Une demande groupée n'est pas moins chère que plusieurs demandes séparées, mais elle permet de gagner du temps sans avoir à effectuer un paiement pour chaque demandeur individuel.

Enfin, une photo d'identité récente, une photo ou un scan du passeport et un billet pour la suite du voyage ou le retour doivent être téléchargés pour chaque demandeur. La photo d'identité peut être un selfie, mais elle doit être prise devant un fond uniformément éclairé et être suffisamment nette.

Il faut en moyenne 4 semaines (et 2 semaines pour les demandes urgentes) pour que la demande de visa soit entièrement traitée. Une fois le visa accordé, le demandeur reçoit un e-mail. Ce courriel contient un lien vers la page d'état de la demande. Sur cette page d'état, vous pouvez voir si le visa a été approuvé pour chaque voyageur et sur ce site web, le visa peut être téléchargé. Il vous suffit de télécharger le visa et de l'emporter avec vous lors de votre voyage avec le passeport que vous avez utilisé pour demander le visa.

Demande urgente

Si vous souhaitez vous rendre en Tanzanie ou à Zanzibar dans un délai de 4 semaines, nous vous conseillons de soumettre votre demande en urgence. Pour un coût supplémentaire de 17,50 € par personne, la demande sera approuvée dans les deux semaines. Toutefois, il est possible qu'une demande urgente soit soumise à un contrôle aléatoire et soit ensuite évaluée manuellement par le service d'immigration de Tanzanie. Ainsi, dans des cas exceptionnels, le traitement des demandes urgentes peut prendre plus de deux semaines.